

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N°

DRH/DE/2014

05 DEC. 2014

2 / 1 1 2 5 2

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
DES AGENTS DE DISTRIBUTION

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **Deux (02) Agents de Distribution** Echelle 01 ONEE-Branche Eau destinés à :

- **Gérance TATA (AM1/5) ;**
- **Centre TIZNIT (AM1/3).**

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Deux (02) postes**. Seuls les candidats résidant dans **la Région de SOUSS MASSA DRAA**, concourront pour les postes mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	- Plomberie - Installations thermiques et sanitaires

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de 25 ans au maximum à la date du 31/12/2014.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

/

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N^o 2 / 11 2 52 DRH/DE/2014) ;
- Un Curriculum Vitae (C.V.) ;
- Une Copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir ;
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (C.I.N.).

Article V : Les dossiers de candidatures qui seront pris en considération sont ceux qui ont été envoyés à partir de la date d'émission de la présente décision et reçus à la **Direction Régionale du Sud-Agadir de l'ONEE- Branche Eau sise à l'Avenue 18 Novembre, quartier industriel AGADIR – Maroc**, avant Le.....(Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre de l'ONEE Branche Eau fait foi. 13 JAN. 2015

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuve	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FHHRI